



Amende forfaitaire majorée que je ne suis pas la cause

Par **micka26**, le **21/12/2011** à **12:20**

Bonjour,
Je vous écris pour un problème d'amende :
Je me suis fait arrêter le 13.05.2011 à Bourg les Valence pour défaut de carte grise. J'étais avec le scooter d'un copain, celui-ci n'a pas payé l'amende et ce mois ci je reçois un courrier pour dire que je dois 375 €, d'amende forfaitaire majorée.
Dans tout les cas, est-ce moi même qui dois payer les 375 € ou c'est à mon copain ?
Je précise que j'habite chez mes parents et que je n'ai aucun revenu financier, rñque je ne touche pas le chômage. Va-t-il y avoir une suite avec perquisition des meubles ou quelconque comme ca ?
L'Etat me demande 375 € ou 300 € si je paie dans les 45 jours apres l'avis du 17.11.2011.

Par **chaber**, le **21/12/2011** à **17:09**

bonjour,
il appartient au conducteur de circuler avec la certificat d'immatriculation du véhicule.
Le défaut de présentation vous incombe.
Réglez au plus tôt cette amende, car les frais vont encore s'accroître.

Par **Tisuisse**, le **21/12/2011** à **18:44**

Bonjour micka26,
1ère question : est-ce que ce scooter était immatriculé ?
2e question : est-ce que votre "copain" a une carte grise pour ce scooter ?
Si les réponses à ces 2 questions sont OUI, ben, pas trop le choix, faut payer mais si la réponse est NON, on avisera

à ce moment là.